DELIBERATION REUNION DU 10 JANVIER 2012

Convocation du 3 janvier 2012

Affichage du 16 janvier 2012

L'an deux mil douze, le 10 janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

<u>Étaient présents</u>: A. BOUTIN, J. CHEUL, C. PICHOT, F. TANTY, Adjoints, G. BOUAZIZ. O. DELORME, F. HARDY

<u>Étaient absents excusés</u>: S. ANEST (pouvoir à C. PICHOT), T. BOUYER, S. DROIT, M. GUIBERT-DAVAL, X. JACOT, J.C. LE BERRE (pouvoir à A. BOUTIN).

Etait absente non excusée: S. CHANDELIER

Élection du secrétaire de séance

G. BOUAZIZ est nommé secrétaire de séance.

Avant de débuter la réunion, le maire expose qu'elle souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. La Trésorerie de Maintenon nous a contactés ce jour, afin de procéder à une modification budgétaire pour dépassement de chapitre. Le conseil donne un accord unanime.

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2011

Le maire exprime que les entreprises ayant adressé des estimations financières, pour les dossiers de demandes de subventions, n'auraient pas dû être nommément citées dans le compte-rendu.

Hormis cette remarque, le compte rendu de la séance du 13 décembre est adopté à l'unanimité, moins une voix (O. DELORME) pour absence.

Modification budgétaire - commune - exercice 2011

La Trésorerie de Maintenon nous a signalé un dépassement de crédit au chapitre 12 – Frais de personnel, d'un montant de 18 €17, sur le budget commune pour l'exercice 2011.

Elle propose de transférer du compte 61522 – chapitre 11, la somme de 500 euros, au compte 6411 – chapitre 12.

Le conseil donne un accord unanime à cette modification budgétaire.

Demandes de subventions travaux 2012

1 – F.D.A.I.C. pour la toiture de l'abri bus communal des Bruyères

Le maire expose que l'abri bus des Bruyères nécessite des réparations urgentes. Elle précise qu'il s'agit d'un bâtiment communal, et non d'un abri bus appartenant au Conseil Général pour les lignes de cars TRANSBEAUCE. Des tuiles se sont envolées de la toiture, et la charpente est dans un état lamentable. Ce bâtiment accueillant notamment les enfants 4 fois par jour, pour le transport scolaire, il est important de préserver la sécurité des administrés.

Cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière dans le cadre du F.D.A.I.C., à hauteur de 15 %. Les travaux sont estimés à environ 8.000 euros, mais le devis demandé ne nous est pas parvenu. A. BOUTIN expose qu'il a eu du mal à trouver une entreprise désireuse de s'occuper de ces travaux. C. PICHOT donne le nom d'une entreprise qui travaille actuellement sur la commune.

Le maire propose de déposer un dossier avec une demande de subvention pour des travaux avec un montant maximal de 20.000 euros, et s'engage à fournir la photocopie du devis attendu dès réception.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Général, dans le cadre du F.D.A.I.C., pour ces travaux avec un montant maximal de 20.000 euros.

2 – Fonds Départemental de Péréquation

Le maire propose au conseil de solliciter le fonds départemental de péréquation, pour tous les travaux et achats effectués au titre de l'année 2012. Les demandes d'aides financières sont adressées tout au long de l'année.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

S.D.E. 28 - Adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public »

Le maire rappelle que cette question a déjà été présentée lors du dernier conseil. La commune doit prendre position pour le 31 janvier 2012.

Actuellement, la commune bénéficie des conditions de l'ancien Syndicat (S.I.E. AUNEAU – MAINTENON), à savoir trois visites annuelles de maintenance gratuites, assurées par l'entreprise DHENNIN. Or, un syndicat ne peut pas subventionner des dépenses de fonctionnement.

Le maire rappelle que l'éclairage public figure parmi les compétences optionnelles que peut exercer le Syndicat Départemental d'Energies.

Il est proposé une contribution annuelle en fonction du nombre et du type de luminaires (128 poteaux électriques à Chartainvilliers), à raison de 19 euros par foyer pour le service de niveau 1, soit 2.432 euros à l'année, et 28 euros par foyer pour le service de niveau 2, soit 3.584 euros à l'année.

Le niveau 2 contient notamment l'entretien préventif avec le nettoyage des foyers, ainsi que le renouvellement périodique des sources lumineuses (hors led).

Les prestations de service niveau 1 incluent une visite périodique pour l'entretien préventif, et deux visites ponctuelles pour les dépannages et réparations. Celles du niveau 2 incluent une visite périodique et 4 visites ponctuelles.

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise DHENNIN pour un contrat de maintenance. L'offre n'est pas officialisée, elle pourrait s'entendre de 13 à 16 euros par poteau électrique.

Le maire précise qu'en cas de travaux d'investissement, la subvention susceptible d'être versée par le S.D.E. 28 serait augmentée de 5 % en cas d'adhésion par la commune.

Par ailleurs, le S.D.E. 28 s'engage à fournir les éléments nécessaires à une mise à jour d'Infogéo 28.

Le maire expose que la commune s'engage par la signature d'une convention pour une période de 4 ans, que l'on peut résilier chaque année.

A la demande de C. PICHOT, le maire explique que les illuminations de fin d'année seraient facturées à part (comme elles le sont actuellement avec l'entreprise DHENNIN).

C. PICHOT exprime qu'à son sens, le S.D.E. 28 est un syndicat très sérieux, avec une trésorerie saine, et un grand nombre de compétences.

F. TANTY regrette à nouveau que ce genre de convention ne soit pas étudié au niveau de la Communauté de Communes. Il craint ce qu'il appelle un syndicat « tentaculaire » (il rappelle que ce syndicat est départemental, contrairement à nos syndicats locaux). On éloigne les centres de décision, et on n'est plus qu'un parmi 400 communes. La Communauté de Communes a une taille qui pourrait correspondre à une bonne gestion de proximité.

Il ajoute qu'on adhère aujourd'hui par la force des choses. Il rappelle, par ailleurs, que le S.D.E. vit sur une taxe prélevée sur les factures d'électricité. C'est un syndicat riche, mais on ne parle pas de baisse de la taxe.

A.BOUTIN expose que nous n'avons pas reçu d'autres propositions des autres prestataires, tels que les entreprises DHENNIN ou CITEOS. Il explique le S.D.E. va travailler avec ces entreprises, et qu'elles sont prises « entre deux feux ».

Le maire rappelle que la décision doit être prise avant le 31 janvier 2012, pour une entrée en vigueur de la convention au 1^{er} janvier 2013. En 2012, la commune continue à faire intervenir l'entreprise DHENNIN.

- F. TANTY demande dans quel délai doit être dénoncé notre contrat. Il lui est répondu six mois avant l'échéance.
- J. CHEUL demande si les autres communes ont évoqué la Communauté de Communes. Il est répondu par la négative.

A.BOUTIN précise que d'ici le 1^{er} avril 2015, la réglementation prévoit la disparition des ampoules au mercure, ce qui représente un nombre important d'ampoules et de foyers électriques à changer.

Le conseil, par 6 voix pour, 3 abstentions (F. HARDY, O. DELORME, et G. BOUAZIZ) et 1 voix contre (F. TANTY), donne son accord à l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle « éclairage public », opte pour le service de niveau 2.

Tour de tapis

<u>G. BOUAZIZ</u>: trouve que la commune est pauvre en éclairages de Noël. Il faudrait envisager des illuminations rue de la Libération, et rue de Grogneul.

<u>J. CHEUL</u>: demande si le radar pédagogique a été acheté par la commune. A vu un modèle qui indique le nombre de points susceptibles d'être perdu par les auteurs d'infractions. Elle pense que c'est un argument propre à faire réfléchir les conducteurs. A. BOUTIN dit que le modèle de la commune offre la restitution des résultats enregistrés, et que tout ajout supplémentaire à la vitesse retenue est synonyme de coût supplémentaire. Nous avons opté pour un achat raisonnable.

 $\underline{\text{C. PICHOT}}$: demande quand sera revue la question des raccordements au gaz. A. BOUTIN répond au cours du 1^{er} semestre.

Signale que le courrier d'information du syndicat du R.P.I. aux familles, concernant les transports scolaires, a bien été fait avant les vacances scolaires.

Indique que S. ANEST se propose de venir aider pour la mise en place de la salle pour les vœux de la municipalité.

Demande si l'invitation de la mairie de PIERRES pour les vœux du maire est adressée à tout le conseil.

Souhaite qu'il soit discuté de la redevance incitative du SIRMATCOM, au cours d'un prochain conseil.

La séance est levée à 22 h 00.